

Commune de PETIT-BERSAC
Conseil Municipal du 23 Janvier 2025 - 18h30

Séance ouverte à 18h45

Secrétaire de séance : Marie-Agnès APPAIX

Absences / Procurations

<i>Absent</i>	<i>donne Procuration à</i>
<i>Isabelle ROBERTY</i>	<i>Jean-Luc PUJOLS</i>
<i>Marie-Christine ANDRIEUX</i>	<i>Christophe MENESPLIER</i>

Modification de l'Ordre du Jour

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour

Modification du devis de réparation de la cloche

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 6 Décembre 2024

Délibérations

1. Travaux de réfection des menuiseries à la mairie et au logement mairie et modification du système de chauffage du logement : demande de subvention 2025. Annule et remplace la délibération du 6 décembre 2024.
2. Convention fourrière 2025 avec la SPA.
3. Contingent incendie 2025 au SDIS24 : protocole d'accord relatif au versement par échéance mensuelle.
4. Fin d'option TVA sur le budget Lotissement suite à sa clôture le 31/12/2024.
5. Modification du devis de réparation de la cloche

Questions diverses

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 Décembre 2024.

Rapporteur : Gilles

Délibération : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 6 Décembre 2024.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

Délibérations

1. Travaux de réfection des menuiseries à la mairie et au logement mairie : demande de subventions 2025.

Rapporteur : Gilles

Il est question d'élargir le périmètre de la subvention à demander, en y incluant le changement de type de chauffage au logement qui est éligible à l'obtention de subvention, puisque cela participe à la décarbonation de la production d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude.

Le nouveau dossier de subvention s'élèverait donc à 25.676 € HT décomposé comme suit :

- 14.358 € HT pour les huisseries comme décidé lors de la dernière réunion.
- 11.318 € HT pour le remplacement du chauffage au logement.

Les subventions à recevoir seraient ainsi de :

DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (35%) : 8.986 €

Département de la Dordogne (25%) : 6.419 €

Pour un Autofinancement (reste à charge) de 10.271 €

Il est nécessaire de prendre une délibération en vue d'autoriser M. le Maire à modifier le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR), mais aussi du Département, et ce, avant fin janvier 2025. Cela fait un net surcoût de l'opération à prévoir, mais étant donné l'état des finances nationales et celles de nos collectivités territoriales (CCPR et Département), le risque est grand de voir disparaître ce type de subvention dans les années à venir. Les 3 logements communaux auront ainsi été améliorés.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, d'autoriser le Maire à modifier le dossier de demande de subvention comme décrit ci-dessus.

Pour : 9	Abstentions : 1	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

2. Convention fourrière 2025 avec la SPA.

Rapporteur : Gilles

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer la traditionnelle convention fourrière avec la SPA de Bergerac, pour l'exercice 2025.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention fourrière avec la SPA de Bergerac.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

3. Contingent incendie 2025 au SDIS24 : protocole d'accord relatif au versement par échéance mensuelle.

Rapporteur : Gilles

Il s'agit comme chaque année désormais, d'autoriser le Maire à régler mensuellement la redevance au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne pour l'exercice 2025, représentant un montant total de 6.657 €.

Il est établi l'échéancier suivant :

- 11 mensualités de 555 € de janvier à novembre 2025.
- 1 mensualité de 552 € pour décembre 2025.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le règlement mensuel de la redevance Contingent incendie au SDIS 24 pour l'année 2025.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

4. Fin d'option TVA sur le budget Lotissement suite à sa clôture le 31/12/2024.

Rapporteur : Gilles

La clôture du budget Lotissement ayant été prononcée au 31/12/2024, il est nécessaire de prendre une délibération mettant fin à l'option TVA qui était appliquée sur ce budget.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la levée de l'option TVA sur le budget annexe du Lotissement clos au 31/12/2024.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

5. Modification du devis de réparation de la cloche.

Rapporteur : Gilles

Nous avons pris une décision concernant la réparation de la cloche de l'Eglise qui ne sonne plus l'Angélus. La société Pilon nous explique que nous avons mal interprété le devis. La partie Réparation est obligatoire (840 € HT) et il ne fallait choisir qu'entre les deux options suivantes. Nous avons pris la dernière pour avoir un groupe neuf (600 € HT).

Il est proposé de conserver ce choix et d'ajouter la réparation à la décision, pour un montant global de 1.440 € HT.

En parallèle, la réparation du plafond de l'église ne s'élève qu'à 632 € HT alors que nous avons budgété 4.000 €. Cela va donc nous permettre d'absorber le surcoût concernant la réparation de la cloche.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le devis la société Pilon pour un montant total de 1.440 € HT.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

Questions diverses

1. Agenda

25/01 : Les vœux de la Commune se tiendront le samedi 25 janvier 2025 à 16h à la salle des Associations.

2. Recherche MNS pour la plage de Montmalan.

La recherche d'un MNS pour la plage de Montmalan est déjà d'actualité, mais s'avère compliquée encore une fois cette année. Par ailleurs ce site ne dégage que des dépenses. Le conseil municipal convient qu'une décision doit être prise en février, concernant la conservation de ce site en plage. Il faut interroger les services préfectoraux pour savoir dans quelle mesure la commune peut être autorisée à déclasser ce site.

3. Remplacement femme de ménage.

Véronique nous a fait parvenir une candidature pour son remplacement. Isabelle Lamothe a donc été embauchée début janvier. Elle effectue ses 3 heures par semaine le Mercredi matin.

4. Chats errants.

Nous avons fait l'acquisition de deux cages pour capturer les chats errants, en vue de leur stérilisation et leur identification. La campagne de capture se déroulera au retour de Marie-Christine.

5. Arrêté du Maire concernant la police de la publicité.

Après un an d'attente puisque la Police de la publicité a été transférée aux maires le 1^{er} janvier 2024, le maire a pris l'arrêté réglementant l'affichage sur le territoire communal. Le panneau présent devant la mairie sera très prochainement adapté pour permettre d'y apposer le seul affichage à présent autorisé sur la commune.

6. Vacance du local artisan

Jessy Duthil a signifié son souhait de quitter le local artisan au 1er juillet 2025. Sa demande est acceptée.

Séance clôturée à 20h.